

LE SITE EDPR-RENEWABLES.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme beaucoup d'autres d'investir dans les énergies renouvelables. Il s'agit une fois de plus de l'usurpation du nom d'une vraie société. Ce rayon du supermarché de l'arnaque est bien garni. Il est aussi proposé d'investir dans les fermes solaires... Pour ce type de placement très pointu, demandez un rendez vous physique ! Les escrocs auront du mal de vous l'accorder...

Le site edpr-renewables.com

Il a été créé le 19/06/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/edpr-renewables.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 56 97 99

Le numéro 01 59 39 16 19

Le numéro 01 59 39 24 57

Ils s'inscriventt dans une série intéressante :

ionity-energie.com	01 59 39 13 23
edpr-renewables.com	01 59 39 16 19
bunq-europe.com	01 59 39 18 38
edpr-renewables.com	01 59 39 24 57
drouot-patrimoine.com	01 59 39 26 55
capitalalliancepartners-france.com	01 59 39 43 16

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Julien MEAUX
- M. Antoine BLANCHARD
- M. Olivier LEROY

Les produits

Il est proposé d'investir dans les énergies renouvelables. Nous publions la plaquette de présentation :

[La-plaquette-du-site-edpr-renewables.pdf](#)

Nous publions un mail envoyé à de potentiels clients :

[Le-mail-du-site-edpr-renewables.pdf](#)

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société. Nous publions le lien vers le VRAI SITE

<https://www.edpr.com/france/fr#le-groupe>

Le site frauduleux a ajouté -renewables.com au vrai nom.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y

compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

